

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Rapport de présentation

Indicateurs de suivi du SCoT

choix
planification
responsabilité
enjeux globaux
orientations
projet de territoire
nouvelle géographie transrégionale
attentes en matière de cadre de vie
évolutions démographiques observées
projections démographiques 2007-2040 attractivité du Territoire
approche des besoins résidentiels bilan de la production de logements
estimation de besoins de logements qualité de vie, cohésion sociale
(r)évolution de la mobilité nouvelles connexions Europe et inter-régions
systèmes de mobilité locale offre de communication numérique compétitivité
structuration de l'espace économique et armature commerciale
système d'espaces actifs entre juxtaposition et synergie espaces stratégiques
réseau des sites économiques significatifs synergie commerce/territoire
caractérisation de l'offre belfortaine dynamique commerciale sous l'angle transrégional
organisation géographique du commerce évolution des comportements de consommation
économie touristique agriculture, sylviculture et consommation de l'espace
ressources et activités structurantes du territoire place de l'agriculture dans le territoire
qualité des sols activité sylvicole mutations des espaces naturels, agricoles et forestiers
usage antérieur des espaces artificialisés vocation nouvelle des espaces artificialisés
synthèse sur le territoire global : le système belfortain en formation
mise en cohérence des territoires limitrophes prise en compte des infrastructures
occupation du sol politique de l'eau et trame bleue patrimoine naturel
ZNIEFF cours d'eau et prairies en lit majeur sites Natura 2000 pelouses sèches
étangs chaumes cavités et combles à chiroptères espaces naturels sensibles
arrêté de protection de biotope zones humides puits de captage forêts
terres agricoles réseaux hydrographiques urbanisation infrastructures
proposition d'une trame verte et bleue Projet d'Aménagement et de Développement Durables
métropole à dimension humaine Aire urbaine, premier jalon métropolitain
ouvertures transrégionales et européennes services de rang supérieur
« espaces-projets » du dispositif métropolitain polycentrisme équilibré
transversalité des mobilités et des communications dynamique commerciale
habiter le Territoire de Belfort ressources pollutions et risques
valeur paysagère implication dans l'espace métropolitain cœur urbain structuration
espace médian ouverture à la Suisse et à l'espace alpin polycentrisme équilibré territoire numérique
anticiper les usages et les attentes zones stratégiques activités incluses dans l'urbain
dispositions d'aménagement local Zone d'Aménagement Commercial du Pôle sud
politique d'aménagement touristique palier qualitatif orientations de la programmation de l'habitat
notions et objectifs de mixité sociale approche qualitative dans la localisation de l'habitat
conception durable des constructions et des urbanisations maîtrise des effets de l'artificialisation
économie de l'artificialisation à 10 ans principes d'application dans les PLU orientations
préconisations particulières relatives au secteur sud de l'agglomération ressources du Territoire
agriculture et sylviculture énergie déchets pollutions atmosphériques risques technologiques et naturels
trame biologique protection du patrimoine développement de la trame biologique
entrées de ville vues emblématiques alternance ville-campagne paysage bâti
planification responsabilité face à des enjeux globaux orientations de base
concepts du projet de territoire nouvelle géographie transrégionale
cadre de vie évolutions socio-démographiques observées et projetées
approche des besoins résidentiels production de logements
qualité de vie cohésion sociale nouvelles connexions
espaces actifs espace économique synergie
compétitivité
projet
tourisme dynamique
organisation géographique
évolution des comportements
agriculture sylviculture
consommation de l'espace
activités structurantes
qualité des sols eau
espaces naturels
mutations
système



DES INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT

En application de l'article Art. L. 122-13 du Code de l'Urbanisme, des indicateurs de suivi du SCoT doivent être définis afin de « procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales ».

Des indicateurs de suivi des effets du SCoT sur l'environnement et la consommation de l'espace

Pour chaque thème environnemental développé dans l'État Initial de l'Environnement (EIE), ont été recherchés des indicateurs permettant un suivi de la mise en oeuvre du SCoT. Ainsi, ce tableau récapitule les différents indicateurs de suivi des effets du SCoT ou outils d'observation relatifs à l'environnement et à la consommation de l'espace.

| | |
|---|---|
| Climat | Les données météorologiques disponibles permettent d'évaluer les variations, les écarts et les moyennes de températures et de précipitations pour le Territoire de Belfort. Ces données sont à analyser sur des périodes longues pour en dégager des tendances. Ainsi, la durée du SCoT du Territoire de Belfort, évaluée à un horizon à 10 ans, ne permettra pas d'avoir des résultats pertinents. |
| Paysage | La mise en place d'un observatoire photographique porté par le Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort permettra de réaliser une analyse qualitative de « l'espace perçu ». L'intégration à un système d'information géographique, ainsi que le recoupement avec d'autres données, permettront de qualifier et quantifier les dynamiques observées. Cet outil de connaissance des territoires est également un outil pour l'aménagement ainsi qu'un dispositif pédagogique précieux. En mettant en évidence les évolutions du paysage, il permettra de mesurer l'efficacité de certaines politiques, et de prendre des mesures correctrices ou de protection. |
| Aménités naturelles | Un recensement des kilomètres réalisés en sentier de grande randonnée et en liaisons cyclables départementales et locales permet d'évaluer les efforts effectués par les collectivités locales dans le développement des infrastructures de loisirs de plein air. |
| Patrimoine naturel et biodiversité | Un suivi des espaces protégés et inventoriés (Natura 2000, PNRBV, APPB, RNN, Forêt de protection, ENS, ZNIEFF) sera réalisé dans le but d'observer les évolutions des surfaces concernées. |
| | Les données capitalisées lors de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU) ou d'études à l'échelle locale sur des surfaces identifiées en tant que « zone humide » seront prises en compte afin d'affiner les connaissances du recensement réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN → DREAL) en 2009 sur les zones humides supérieures à 1ha. |
| | Une évaluation des moyens mis en oeuvre par les acteurs (élus, gestionnaires d'infrastructures, forestiers, agriculteurs, ...) permet de quantifier les actions réalisées : nombre de passages à faune créés et d'échelles à faune posées, de seuils traités, |
| | En se référant aux indicateurs de suivi mis en place par des organismes tels que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONFCS), l'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA), le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), il est possible d'apprécier l'évolution de la biodiversité tout en sachant que d'autres facteurs agissent sur la biodiversité (accidents météorologiques, pollutions, ...). |

| | |
|--|--|
| Artificialisation des espaces agro-naturels et forestiers | A partir des données capitalisées lors du travail d'observation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2000-2010, la réalisation d'un observatoire départemental porté par le Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort permettra de faire un suivi de l'artificialisation pour les années à venir. |
| Réseau hydrographique et qualité de l'eau | A partir des données issues d'études sur la qualité de l'eau notamment par la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le bassin versant de l'Allan, un suivi de l'état écologique et chimique des masses d'eau sera réalisé en cohérence avec les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée. |
| Gestion de l'eau potable et traitement des eaux usées | Au vu des ratios de consommation d'eau potable prévus de 63m ³ par habitant par an, des données sur les volumes prélevés seront nécessaires pour effectuer une comparaison entre les volumes réels et prévus. En complément, seront observés, les rendements des réseaux d'eau potable impactant les volumes d'eau prélevés. En matière d'assainissement, un recensement des nouvelles stations d'épuration implantées au sein du département sera effectué. |
| Énergie | L'observatoire territorial Énergie-Climat-Air de la région Franche-Comté (OPTÉER) permet de disposer d'informations à l'échelle du Territoire de Belfort sur différentes données nécessaires pour réaliser un suivi : - des consommations d'énergie par secteur (résidentiel, transport routier, tertiaire, ...) et par type d'énergie (électricité, produits pétroliers, ...); - des productions énergétiques locales, par un inventaire des installations (panneaux solaires, chaufferies-bois, parc éolien, ...). |
| Ressources du sous-sol | Dans le cadre de la révision du Schéma Départemental des Carrières (SDC), il est envisagé de mettre en place un observatoire recueillant un certain nombre de données sur la production et la consommation de matériaux à l'échelle du Territoire de Belfort. En complément des données sources de l'observatoire qui permettront de faire des comparaisons, un suivi des réaménagements de carrières sera mis en place afin d'évaluer la portée des mesures du SCoT notamment sur la Trame verte et bleue et la gestion des déchets inertes du BTP. |
| Traitement des déchets | Concernant les déchets ménagers et assimilés, une comparaison du gisement à la source (kg/hab/an) et de la valorisation des déchets incinérés et recyclés (kg/hab/an) sera réalisée. Concernant les déchets du BTP, seront inventoriées les ouvertures de sites dédiés au stockage et au traitement des déchets inertes du BTP. |
| Qualité de l'air | L'observatoire territorial Énergie-Climat-Air de la région Franche-Comté (OPTÉER) permet de disposer d'informations à l'échelle du Territoire de Belfort sur les émissions, par secteur (agriculture/sylviculture, industrie,...) de polluants (oxydes d'azote, ozone, particules fines (PM10) et benzène) et de GES (dioxyde carbone, méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés). Le suivi de la part modale des déplacements des habitants du Territoire de Belfort permet d'évaluer les incidences positives sur la qualité de l'air du développement territorial promu par la SCoT. |
| Pollution des sols | A partir de données issues d'études sur les concentrations de métaux dans le sol dues à des anomalies géochimiques et la pollution des sols liés à l'activité industrielle, un recensement de nouveaux sites sera réalisé au regard des connaissances transcrites dans l'état initial de l'environnement. |
| Risques naturels et technologiques | Un suivi des périmètres des Plans de Prévention des Risques (PPRi, PPRt) et des périmètres de protection (Seveso, ICPE, ...) sera réalisé en cohérence avec les évolutions réglementaires. En parallèle, seront identifiées les zones urbanisées et à urbaniser concernées par des Plans de Prévention des Risques et des périmètres de protection. |
| Nuisances sonores | Un suivi du classement sonore des infrastructures de transport terrestres sera effectué au regard de la réalisation des infrastructures de transport en projet (2 ^{de} tranche de la Branche Est de la LGV, Rhin-Rhône réouverture de la ligne Belfort-Delle, ...). |

Des indicateurs pour une analyse des résultats de l'application du schéma en matière de transports et déplacements et d'implantations commerciales

Des indicateurs de suivi relatifs à la thématique « Transport et déplacements » et aux « implantations commerciales » sont définis pour évaluer les résultats de l'application du SCoT en la matière. Ces indicateurs sont déterminés au regard des différentes données disponibles.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Transports et déplacements | Dans l'attente des résultats d'une nouvelle Enquête Ménage Déplacement (EMD), les données relatives à la motorisation des ménages couplées à celles sur le nombre d'usagers des transports en commun (ferroviaire et routier) permet d'observer l'évolution de la part modale des ménages du département dédiée à la voiture. |
| | Un suivi des infrastructures ou services de transport réalisés sur la période observée (nombre de kilomètres de liaisons cyclables, de systèmes d'autopartage, de parkings relais, ...) permet d'identifier les alternatives au « tout auto » qui ont été mises en place. |
| | Les données issues de l'observation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers permettra de réaliser un suivi du développement résidentiel et économique à l'échelle du département et plus particulièrement le long de la « colonne vertébrale du système de mobilité ». |
| Implantations commerciales | A partir des différentes données issues des dossiers présentés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), un bilan pourra être réalisé concernant l'implantation de commerces de + de 1000 m ² . Les données produites par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) relatives à la création d'établissements du commerce (nombre d'immatriculations d'établissements du commerce) apporteront des informations complémentaires au bilan des implantations commerciales. |
| | Les données issues de l'observation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers permettra de réaliser un suivi des surfaces artificialisées engendrées par des implantations commerciales. |